

NOTICE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Siège social : voir ci-dessus
Téléphone : 06.20.83.24.84
e-mail : emcce.asso@gmail.com

Lieux des Cours : **Chevry** : Ancienne mairie
Crozet : Salle de Musique, à coté de la salle des fêtes
Echenevex : Salle de la Chenaille & École primaire

DISCIPLINES ENSEIGNÉES :

Instruments

- Flûte à bec
- Flûte traversière
- Clarinette
- Trompette
- Violon
- Violoncelle
- Guitare classique, électrique, d'accompagnement
- Basse électrique
- Harpe
- Piano
- Batterie/Percussions
- Saxophone
- Hautbois
- Trombone

- Chant

Formation / Initiation Musicale

- Éveil musical (Moyenne Section / Grande Section)
- Atelier découverte des instruments (à partir du CP)
- Formation Musicale (à partir du CE1) **désormais en 5 ans, pour permettre d'obtenir une attestation de fin de 1^{er} cycle**

Pratiques collectives

- Chorale, à partir de 7 ans
- Orchestre junior, à partir du CE2 avec un an de pratique (cours d'instrument obligatoire en parallèle)
- Musique d'ensemble

DURÉE DES LEÇONS ET CALENDRIER SCOLAIRE

- La durée des cours d'Éveil Musical et d'Atelier découverte des instruments est de 45 minutes par semaine.
- La durée des cours de Formation Musicale (FM) est de 1 heure par semaine (ou 45 minutes si limité à 8 élèves).
- La durée des pratiques collectives est de 1 heure, toute l'année ou pour seulement 8 séances.
- La durée des cours d'instruments est, au choix et avec accord du professeur, de 30, 45 ou 60 minutes par semaine. Certains professeurs proposent des cours en petit groupe, le tarif est alors divisé par le nombre d'élèves.
- Les congés sont basés sur le rythme des **vacances scolaires de notre académie (Lyon)**.

MODALITÉS DE PAIEMENT À L'ÉCOLE

- L'inscription à l'École de Musique implique le paiement d'une cotisation annuelle. **Cette cotisation est non remboursable** en cas de désistement après le cours d'essai ou pour toute autre raison.
- Pour les Formations et Initiations Musicales et pour les pratiques collectives, les parents des enfants et les participants adultes s'engagent pour l'année. Les frais sont eux aussi **non remboursables** sauf si la pratique collective est annulée par manque de participants.
- Pour toute **nouvelle** inscription, ou pour tout **nouvel** instrument, un et un seul « cours d'essai » est possible au début de l'année. Ce cours d'essai correspond à un délai de réflexion après une inscription. En cas d'annulation après ce cours d'essai, nous remboursons uniquement les frais de cours.

Les paiements (remplir la fiche de paiements) peuvent se faire de 3 façons, données par ordre de préférence :

- **Par prélèvements mensuels directement sur votre compte bancaire. Vous fournissez un RIB lors de l'inscription la première année.** Nous vous enverrons par mail un mandat de prélèvement que vous nous retournerez **après signature**, par mail ou par courrier postal. Vous recevrez un échancier des prélèvements : nous prélèverons le montant total en 10 mensualités égales, en milieu de chaque mois, de septembre à juin. Ce mode de paiement simplifie la gestion de l'association et le travail des bénévoles. **A utiliser de préférence dès que le montant total des paiements dépasse 500 €.**
- **Un seul chèque** du montant total (cotisation et cours) au nom de EMCCE, encaissé mi-septembre
- **Un premier chèque** du montant de la cotisation annuelle, encaissé mi-septembre, et **TROIS chèques** pour les cours, d'un montant similaire, qui seront encaissés en milieu de trimestre, soit mi-novembre, mi-février et mi-mai. Tous les chèques sont au nom de EMCCE, remis lors de l'inscription et datés de ce jour là.

FRAIS D'INSCRIPTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les diverses communes n'ayant pas désiré contribuer de façon identique au fonctionnement de l'école, nous avons été contraints de répercuter ceci sur le tarif relatif aux inscriptions. Le tarif instrument est cependant le même pour tous.

FRAIS D'INSCRIPTIONS			
Zone	Communes	premier élève	élève suivant
A	Echenevex, Chevry, Crozet	100 €	30 €
B	Ornex, Prévessin-Moëns, St Jean de Gonville, Farges	140 €	70 €
C	Cessy, Segny, Sergy, Thoiry	190 €	120 €
D	Autres communes	210 €	140 €
	Membre de la Société Musicale de Chevry Crozet	gratuit	gratuit

L'école de Musique est une association, loi 1901, sans but lucratif, administrée par des **bénévoles**.

Les principales municipalités de soutien sont Chevry, Crozet, et Echenevex (subvention + prêt de locaux et de matériel). L'EMCCE reçoit aussi une subvention du Conseil Départemental de l'Ain et de certaines communes de la région, mais la **ressource principale de notre école est constituée des contributions des familles**. Les **frais d'inscriptions** couvrent **les salaires du directeur, les frais d'administration, de secrétariat et de gestion**. Les **frais de cours** (initiation, formation musicale, instruments) couvrent une partie **des salaires et charges** des professeurs.

PRIX DES COURS

Nom	Élèves	Fréquence	Période	Durée	Tarif	Note
Éveil Musical	Moyennes et Grandes Sections	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	45mn	110 €	
Atelier découverte des Instruments	CP-CE1	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	30 ou 45mn	200 €	
Formation Musicale (FM1,2,3,4,5 et FM ado)	Dès le CE1	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	45mn	125 €	②
Chorale	Dès le CE1	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	150 € ①	②
Orchestre Junior	A partir du CE2, un an de pratique instrumentale	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	125 € ①	②
Musique d'ensemble	Dès la 2 ^{ème} année d'instrument	hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	1h	150 € ①	②
		8 séances	période à définir	1h	100 € ①	②
Orchestre à cordes « Évasion »	Adultes ou 2 ^{ème} cycle	Géré par ARPADI Divonne				
Atelier Cordes	Dès la 3 ^{ème} année d'instrument	Géré par la Maison de la Musique de Divonne				
Instrument		hebdomadaire	Année scolaire, hors vacances	30 mn	540 €	
				45 mn	810 €	
				1 h	1 080 €	

① : Gratuit si l'élève suit aussi un cours d'instrument

② : Cours maintenu si au moins 4 élèves inscrits, réduit à 45 mn lorsque limité à 8 élèves

PERMANENCES D'INSCRIPTIONS :

MERCREDI 23/06/2021 DE 18H30 À 21H00; CHEVRY

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

SAMEDI 26/06/2021 DE 14H00 À 18H00; CROZET

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

*N'OUBLIEZ PAS votre **RIB** pour les prélèvements automatiques*